

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 20 décembre 2022 à 19h00, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse Andrée Dubé

Les conseillers et conseillères :

Siège no 1 Claudia Beaulieu

Siège no 2 Carole Desbiens

Siège no 3 Stéphanie Caron

Siège no 4 Richard B. Dubé

Siège no 5 Nicholas Dubé

Siège no 6 Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent. Sept (7) personnes sont présentes dans l'assistance.

Le conseil a reçu un avis de convocation le 15 décembre par courriel conformément à l'article 152 du *code municipal*.

La séance est diffusée en direct sur Facebook.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

22-12253 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par, Claudia Beaulieu il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour. Le projet d'ordre du jour a été affiché sur la page Facebook et le site web de la Municipalité et il a aussi été distribué aux résidences des citoyens.

22-12254 Embauches au service de voirie

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement que la Municipalité embauche Monsieur Mathieu Daraiche et Monsieur Yoan Rioux, comme employés à la voirie. Les postes sont à temps partiel et sur appel, les conditions de travail sont celles établies en vertu de la grille salariale et des contrats de travail respectifs. Michael Marmen, directeur général, est autorisé à signer les contrats de travail selon les conditions en vigueur. L'équipe municipale ainsi que le conseil vous souhaite la bienvenue à Mathieu et Yoan!

22-12255 Programme d'aide à la voirie locale – Sous Volet- Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Honoré-de-Témiscouata et son directeur général, Michael Marmen, ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Stéphanie Caron, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Honoré-de-Témiscouata approuve les dépenses d'un montant de 51 869,00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

22-12256 Programme d'aide à la voirie locale - Volet - Entretien des routes locales

Ce point sera repris à une séance ultérieure.

22-12257 Autorisation dans le cadre de la demande de Subvention Carrière-Été Canada

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement d'autoriser Michael Marmen, directeur général, et/ou Josée Chouinard, directrice générale adjointe, à signer toute documentation pour le compte de la Municipalité dans la cadre des demandes de subvention Carrière-Été Canada.

22-12258 Période de questions

À 19h08 Andrée Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les questions doivent porter uniquement sur les points l'ordre du jour. Les sujets discutés sont, entre autres :

Aucune question

FERMETURE DE LA RÉUNION

Sur la proposition de Stéphanie Caron appuyée par Jocelyn Pelletier, la réunion est maintenant fermée. Il est 19h10, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Michael Marmen, directeur général